

Conseil d'administration n° 2

Du mardi 17 octobre 2023

Heure de début : 18h10

Nombre de présents : 18/24 Quorum (au moins 13) atteint ? OUI

Secrétaire de séance : M. Gilet, Principal adjoint

Avant de commencer l'ordre du jour, M. Breuzin donne quelques informations sur le contexte (assassinat de M. Dominique BERNARD à ARRAS) et le passage au plan Vigipirate alerte/attentat.

Point 1 : Adoption du projet d'ordre du jour

Il n'y a pas de modification de l'ordre du jour envoyé.

Votants : 18

Abstentions : 0

Contre : 0

Pour : 18

18h17 : arrivée de Mme Fouqué

Point 2 : adoption du PV du C.A. du 3 octobre 2023

Votants : 19

Abstentions : 0

Contre : 0

Pour : 19

Point 3 : Mise en place des différentes commissions, conseils

Avant de procéder à la mise en place des différents conseils et commissions, M. Breuzin, rappelle quelques informations :

Le **Conseil de discipline** s'est réuni deux fois l'an passé pour faits graves.

La **Commission éducative** qui se réunit généralement avant d'en venir au conseil de discipline. Elle doit avoir une vocation éducative et non pas pour objectif de sanctionner.

Il est fait le choix d'une composition souple pour qu'elle soit réunie rapidement.

Les personnels de direction se sont répartis les classes. Sont invités un représentant des parents d'élèves, le professeur principal, un professeur, le CPE.

CESCE : Comité à l'éducation à la santé, à la citoyenneté et à l'environnement. Il peut y avoir des invités en plus des titulaires et des membres de droits.

CVC : conseil de vie collégienne. Il a un budget dédié. Constitution qui ouvre la participation au plus grand nombre d'élèves. Il se réunit deux à trois fois dans l'année.

Commission restauration : elle n'est pas constituée, mais elle se réunira vers le mois de janvier et sera ouverte à ceux qui le souhaitent.

Votants : 19

Abstentions : 0

Contre : 0

Pour : 19

Point 4 : Séjour à Santec

Le séjour à Santec et celui à l'île Grande profitent à **tout un niveau**, sixième.

L'objectif est que tous les élèves puissent partir. Il y aura donc des sollicitations du fonds social collégien.

Ces séjours ont du sens au niveau éducatif mais aussi pédagogique (activités nautiques, compétence savoir nager)

Porteur du projet	M. <u>Ruchat</u>
Elèves concernés	3 classes de 6 ^{ème}
Période	Du lundi 17 juin au vendredi 21 juin 2024
Durée	5 jours et 4 nuits sur place en pension complète
Nombre de participants	72 élèves 8 accompagnateurs
Coût	Hébergement : 26150,40 € Transport : 2880 € Total : 29030,40 €
Participation des familles	363 €

Votants : 19
 Abstentions : 0
 Contre : 0
 Pour : 19

Point 5 : Séjour à l'île Grande

Porteur du projet€	M. Ruchat
Elèves concernés	3 classes de 6 ^{ème}
Période	Du lundi 3 juin au vendredi 7 juin 2024
Durée	5 jours et 4 nuits sur place en pension complète
Nombre de participants	70 élèves 8 accompagnateurs
Coût	Hébergement : 25 359 € Transport : 2 620 € Total : 27 979 €
Participation des familles	359 €

Votants : 19
 Abstentions : 0
 Contre : 0
 Pour : 19

Point 6 : Bilan financier du séjour à Barcelone :

Bilan du séjour très positif pour les élèves.

Ce séjour ne sera pas reconduit car aucun devis n'a été proposé à moins de 450€ pour 2024. Des limites de coût doivent être posées pour ne pas créer de tensions, de difficultés chez certaines familles.

Tous les élèves profiteront, au collège, d'au moins un séjour et de sorties pendant leur scolarité au collège Morvan Lebesque.

Dépenses		Recettes	
Postes	montant	Postes	Montant
Voyagiste Verdié	22 103,72 €	Participation des familles	19 298,65 €
Petit déjeuner	81,24 €	Don du foyer	466,22 €
Régie	51,50 €	Participation de l'établissement	2 487,84 €
ANCV	16,25 €		
Total	22 252,71 €	Total	22 252,71 €

Nombre d'élèves	49
Nombres d'accompagnateurs	4
Maximum demandé	393,85€

Votants : 19
 Abstentions : 0
 Contre : 0
 Pour : 19

Point 7 : Charte d'utilisation des fonds sociaux.

Objectif être équitable en se basant sur un quotient familial (ressources + prestations familiales/ nombre d'enfants +2).
 Cela donne un ordre d'idée de répartition des fonds.

Votants : 19
 Abstentions : 0
 Contre : 0
 Pour : 19

Une représentante des parents d'élèves reprend la parole autour du voyage en Espagne et son abandon. Elle demande s'il est possible qu'une entreprise finance une partie du séjour.

M. Breuzin indique que cela pourrait prendre la forme d'un don et que ce dernier devrait être également réparti entre tous les élèves qui participeraient au séjour. Cela ne se fait quasiment jamais dans les collèges certainement car ce n'est pas intéressant fiscalement pour les entreprises car il existe d'autres formes de financement (taxe d'apprentissage, aides aux salariés).

Dans tous les cas le budget d'un séjour présenté en C.A. se fait sans les dons s'ils ne sont pas connus et sûrs.

Point 8 : Convention avec L'Amocas

L'Amocas est l'association mordellaise qui gère la salle de spectacle l'Antichambre. L'Amocas est aussi un partenaire culturel local qui travaille avec le professeur d'Éducation musicale.

M. Valo indique qu'il y a des ateliers courts métrages et break dance sur le temps du midi et que les intervenants gérés par l'Amocas.

Votants : 19

Abstentions : 0

Contre : 0

Pour : 19

Point 9 : Délégation du CA au chef d'établissement.

Le CA autorise le Chef d'établissement à signer des commandes dans le respect des conditions du code des marchés publics. Si la délégation n'était pas accordée par le CA, il devrait être réuni pour chaque signature (exemple le simple achat de tickets de bus).

Votants : 19

Abstentions : 0

Contre : 0

Pour : 19

Point 10 : Questions diverses.

Question autour de l'**évacuation des produits chimiques**, toxiques : Contrat ou prestation ?

M. Gilles, adjoint gestionnaire demande quels sont les besoins.

Une fois par an suffirait selon Mme Carrié. Environ 10 L de produits aqueux, 1L de solvants organiques.

Un devis sera réalisé par M. Gilles.

Question autour des **produits laitiers à la demi-pension** : demande d'un laitage ou fromage de manière distincte et non intégrée à une préparation.

Explication technique : présence dans le plat principal équivalent de 20kg de produits laitiers dans le plat principal.

Il a été convenu avec le chef que, même si des produits laitiers sont présents dans la préparation principale, un produit laitier (fromage, yaourt) sera proposé.

L'établissement se fixe des priorités quant à l'origine des produits :

1. Saisonniers
2. Locaux
3. bio

On pourra envisager de réduire la quantité de viande (autour de 80 gr) pour conserver un gage de qualité.

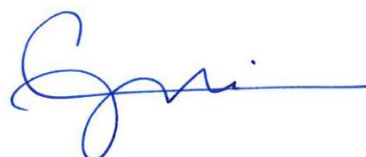
Une démarche sur la réduction des emballages est déjà initiée: par exemple le yaourt servi au self est local et bio. Il est acheté en seau de 10L et servi dans des ramequins en verre. Cela demande davantage de main d'œuvre pour l'organisation mais cela illustre les choix de l'établissement qui souhaite privilégier la qualité.

Il s'agit pour le collège de communiquer davantage sur les choix de la restauration.

Heure de fin du Conseil d'administration : 19h21

Le secrétaire de la séance

Le président du CA



M. Gilet

M. Breuzin